

ATER, des moyens humains et techniques performants au service de la recherche de personnes

Spécialiste de l'enquête civile depuis 30 ans, ATER propose une gamme de solutions sur mesure et complète destinées aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux compagnies d'assurance.

« Nous avons été et sommes toujours très sollicités pour la recherche de bénéficiaires d'assurance-vie en déshérence. Cela s'explique par l'entrée en application d'une nouvelle Loi, suivi d'amendes prononcées par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution). Les assureurs se sont empressés de trouver des solutions », explique Olivier Oria, Directeur Général d'ATER, qui a atteint cette année son objectif initial avec 10,2 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Acteur reconnu et pionnier de l'enquête civile, ATER est en mesure de prendre en charge des volumes importants et de respecter les délais. « Nous intervenons auprès des compagnies d'assurance pour régulariser le stock, mais aussi pour traiter le flux courant. »

Les comptes bancaires en déshérence

La loi Eckert prévoyant la régularisation des comptes bancaires en déshérence va prendre effet au 1er janvier 2016. ATER est d'ores et déjà mandaté pour rechercher les titulaires.

Sa solution globale permet de qualifier la situation du client : « si la personne est décédée, nous nous chargeons de retrouver le ou les ayants droit. En cas de déménagement ou autre, nous sommes aussi capable de mettre à jour la nouvelle adresse, pour que la banque reprenne contact avec le titulaire ».

Leader national dans le domaine de l'enquête civile, ATER s'appuie sur des moyens humains et techniques performants, dont 105 agents formés et certifiés qui traitent environ 20 000 dossiers par mois.



Pour plus d'informations :

www.ater.fr

Tél. : : 02 47 34 09 18

commercial@ater.net